

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PALAMINY  
Séance du 8 juin 2023

Date de la convocation : 02/06/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 8  
Date d'affichage : 13/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SENSEBÉ, Maire.

**Présents** : SENSEBÉ Christian, LAFRANQUE Guy, SOULERES Jean-Paul, CROTE Pierre, RIGHI Guylaine, BARBASTE Laure, FERAUD Jean-Philippe, PORTET Serge.

**Absents excusés** : ALABERT Sylvie, CEZERA Emmanuelle, DEJEAN Stéphane, DURIEZ Karen, LLORENS Stéphanie, MÉTELLUS Michèle, RIBET Jocelyne.

Madame RIGHI Guylaine a été nommée secrétaire de séance.

**Décision Modificative n°1 – Augmentation de crédit  
Délibération n° 2023-30**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote d'augmentation de crédits suivants, sur le budget principal de la commune de l'exercice 2023

Désignation	Augmentation dépenses	Augmentation recettes
D 041 2112 Terrains de voirie	16 628,00	
R 041 13323 Opérations patrimoniales Départements		16 628,00

**Travaux 59 Rue du Château et Lieu-dit Montcrabun  
Signature du marché à procédure adaptée Lot 2  
Délibération n° 2023-31**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2023-25 de signature du Marché à Procédure Adaptée pour les travaux de rénovation des bâtiments se situant 59 Rue du Château et au lieu-dit Montcrabun concernant l'attribution des lots n°1,3,4,5,6 et 7 pour un montant total de 425 694,23 € HT. Il rappelle qu'il convient d'attribuer à une entreprise le marché pour le lot 2 qui s'était avéré infructueux.

Il donne lecture de l'analyse des offres du marché à procédure adaptée.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'attribuer les travaux à l'entreprise suivante :

**Lot 2 (Charpente Couverture)** Entreprise GALLART – Montant du lot : 73 533,68 € HT

Soit un montant total du marché de 499 227,91 € HT.

**Rétrocession du réseau d'eau et d'assainissement du Lotissement Le Fray  
Délibération n° 2023-32**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux du lotissement sont terminés. Il propose de rétrocéder le réseau d'eau et d'assainissement au SMEA31 qui a la compétence.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rétrocéder le réseau d'eau et d'assainissement au SMEA31.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SENSEBÉ Christian			
LAFRANQUE Guy		SOULERES Jean-Paul	
CROTE Pierre		RIGHI Guylaine	
ALABERT Sylvie		BARBASTE Laure	
CEZERA Emmanuelle	absente	DEJEAN Stéphane	
DURIEZ Karen		FERAUD Jean-Philippe	absent
LLORENS Stéphanie	absente	MÉTELLUS Michèle	
PORTET Serge		RIBET Jocelyne	